

**DISCOURS INSTITUTIONNEL
AUTOUR DES IMPACTS ET DES COMPENSATIONS
ASSOCIES AU DEVELOPPEMENT
DES PARCS EOLIENS OFFSHORE EN FRANCE
APPLICATION AU PROJET DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC**

Charlène KERMAGORET
doctorante UBO, UMR AMURE

Harold LEVREL

*Cadre de Recherche IFREMER et Maître de conférences Associé à l'UBO,
UMR AMURE*

Antoine CARLIER

Cadre de Recherche IFREMER, Unité DYNECO

La France est engagée politiquement vis-à-vis de l'Europe à travers différents objectifs pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Parmi ces objectifs figure l'obligation de développer les sources d'énergies renouvelables¹. Dans ce contexte, la France a choisi d'exploiter son potentiel maritime en développant les énergies marines renouvelables (éoliennes en mer, hydroliennes, énergie des vagues...). Cette volonté politique s'est concrétisée en juillet 2011 à travers la publication d'un appel d'offres portant sur l'implantation de cinq parcs éoliens répartis le long du littoral Atlantique et de la Manche. Ces projets devraient permettre à la France de développer une filière économique dans le domaine de l'énergie renouvelable offshore. En Europe du Nord où ces technologies sont largement développées, l'installation de parcs éoliens en mer devaient originellement, répondre aux problèmes environnementaux et aux blocages sociétaux générés par les projets à terre². Cependant, les premiers projets éoliens en mer ne se sont pas déroulés sans heurts pour les populations locales³.

En effet, bien que ces technologies s'inscrivent dans une logique de développement durable basée sur une diminution de l'utilisation des énergies fossiles, elles peuvent également être à l'origine de modifications sur les

¹ Commission Européenne (2008) *Climate change : Commission welcomes final adoption of Europe's climate and energy package*. RAPID Press Release, Brussels, IP/08/1998.

² STILL D. (2001) *Offshore wind at Blyth*. Renewable Energy (24) p.545-551.

³ J. FIRESTONE, W. KEMPTON (2007) *Public opinion about large offshore wind power : Underlying factors*. Energy Policy (35) p.1584-1598.

écosystèmes marins, le paysage ou encore les activités humaines⁴. Ainsi, Gill (2005) souligne l'existence de perturbations physiques qui affectent les écosystèmes marins lors des phases de construction et d'exploitation des parcs éoliens offshore⁵. Les acteurs locaux peuvent également considérer ces aménagements comme une contrainte pour la beauté naturelle de certains sites et seraient ainsi prêts à payer un surcout par kWh produit afin d'augmenter la distance qui sépare les éoliennes de la côte⁶. Enfin, ces modifications de l'environnement peuvent être la source de conflits d'usages pour certaines parties prenantes telles que les opérateurs éoliens, les professionnels de la pêche ou encore les défenseurs de l'environnement⁷.

Lorsque ces impacts négatifs ne peuvent être évités ou réduits, les compensations semblent être l'instrument privilégié pour répondre aux enjeux environnementaux et aux conflits sociaux afin d'améliorer l'acceptabilité des projets éoliens offshore⁸. Découlant en partie d'un cadre réglementaire, la compensation cherche à maintenir l'état écologique ou encore un niveau de bien-être qui peut être défini en termes de Services Ecosystémiques (SE) fournis par la biodiversité marine et son milieu. En effet, le concept de SE peut se révéler comme un outil pertinent pour évaluer les changements sur les déterminants matériels et non-matériels du bien-être humain engendrés par les projets d'aménagements en mer⁹. Pour mieux comprendre comment cet instrument peut être utilisé dans les processus de négociation, ce papier aborde deux principales questions :

- (1) Comment sont perçus les impacts sur les SE et quelles sont les attentes en termes de compensations ?
- (2) Comment identifier à travers le discours institutionnel, des communautés de pratique construites autour de représentations sociales spécifiques et homogènes associées au développement des énergies marines renouvelables ?

Notre étude s'applique au projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc qui est un des quatre sites retenus par le premier appel d'offres national.

⁴ G. BOEHLERT, A. GILL (2010) *Environmental and ecological effects of ocean renewable energy development : A current synthesis*. Oceanography 23(2) pp. 68–81.

⁵ B. GILL (2005) *Offshore renewable energy : ecological implications of generating electricity in the coastal zone*. Journal of Applied Ecology (42). p.605-615.

⁶ J. LADENBURG, A. DUBGAARD (2007) *Preferences of coastal zone user groups regarding the siting of offshore wind farms*. Ocean & Coastal Management 52. p.232-242.

⁷ R. INGER et al. (2009) *Marine renewable energy : potential benefits to biodiversity ? An urgent call for research*. Journal of Applied Ecology (46). p.1145-1153. C. HAGGETT (2011) *Understanding public responses to renewable energy*. Energy Policy 39. p.503-510.

⁸ G. ELLIS, J. BARRY, C. ROBINSON (2007) Many ways to say 'no', different ways to say 'yes' : Applying Q-Methodology to understand public acceptance of wind farm proposals. *Journal of Environmental Planning and Management* (50). p.517-551.

⁹ M. BUSCH, K. GEE, B. BURKHARD, M. LANGE, N. STELLJES (2011) *Conceptualizing the link between marine ecosystem services and human well-being : the case of offshore wind farming*. International Journal of Biodiversity Science, Ecosystem Services & Management. 15p.